



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2024, est entré en vigueur le 8 janvier 2025, date de la délivrance du certificat de conformité émis à la suite de son approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2024)-230** sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 15 janvier 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe